

Le Maire de la commune de VELANNE,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L161-10, L161-10-1, R161-25 à R161-27,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L134-1 et L 134-2, R 134-5 à R 134-30,

Vu la décision préfectorale n° 38-2024-12-09-00012 du 9 décembre 2024 établissant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur,

Vu la délibération n° 03-11-24 du conseil municipal en date du 21 novembre 2024 portant approbation du plan de classement de la voirie communale et des chemins ruraux ainsi que ses annexes,

Vu la délibération n° 08-06-25 du conseil municipal en date du 17 juin 2025 proposant la cession de 14 chemins ruraux ;

Arrête

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique relative au projet d'aliénation de 14 chemins ruraux situés sur le territoire de la commune :

- CR 09 pour sa totalité
- CR 11 pour sa totalité
- CR 14 pour sa totalité
- CR 15 pour sa totalité
- CR 16 pour sa totalité
- CR 16b pour sa totalité
- CR 17 pour sa totalité
- CR 19 pour sa totalité
- CR 22 pour sa totalité
- CR 24 pour sa totalité
- CR 42 pour sa totalité
- CR 49 pour sa totalité
- CR 51 pour sa totalité
- CR 53b pour sa totalité

Article 2 : Cette enquête publique se déroulera pendant une durée consécutive de 15 jours,

du vendredi 5 décembre 2025 à 9 h au vendredi 19 décembre 2025 à 18h

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de VELANNE, 13 place de la mairie.

Article 3 : M Raymond ULLMANN est désigné comme commissaire- enquêteur.

Article 4 : Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé et consultable en mairie de Velanne pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture habituels au public soit :

- Le mardi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 18h

Il pourra également être consulté sur support dématérialisé sur le site internet de la mairie, à l'adresse suivante : <https://www.velanne.fr>

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le



ID : 038-213805310-20251117-10112025-AR

Article 5 : Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur :

- Par courrier adressé ou déposé en mairie de Velanne portant la mention « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur »
13, place de la mairie
38620 VELANNE
- Par voie électronique, toujours à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : enquete.publique@velanne.fr
- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie, soit le mardi de 9h à 12h et le vendredi de 14 à 18 h

Tous courriers ou courriels reçus avant la date de début d'enquête, soit avant le vendredi 5 décembre 2025 à 9 h, ou après la fin de l'enquête, soit après le vendredi 19 décembre 2025 à 18h ne seront pas pris en compte.

Article 6 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au siège de la mairie au cours de 2 permanences :

- Le premier jour de l'enquête soit **le vendredi 5 décembre 2025 de 9h à 12h**
- Le dernier jour de l'enquête, soit **le vendredi 19 décembre de 16h à 18h**

Article 7 : A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans le délai de 1 mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique, transmettra ce registre au maire de Velanne avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 8 : Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la mairie.

Article 9 : Un avis au public faisant connaitre l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux. Cet avis sera affiché notamment à la mairie ainsi qu'aux extrémités des chemins ruraux concernés.

Fait à Velanne,
Le 17 novembre 2025

Le Maire,

Denis MOLLIERE



Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le



ID : 038-213805310-20251117-10112025-AR